

**A l'attention de :** Mmes Laurette Onkelinx & Fadila Laanan,  
Ministres de la Santé au niveau fédéral et  
Communautaire (Féd. Wallonie-Bxl)

**Objet : Non remboursement des vaccins minimaux exigibles par l'ONE.**

Mesdames les Ministres,

Comme vous le savez, le remboursement des vaccins incombe aux 2/3 au fédéral et au tiers restant aux Communautés.

Le problème ici est que l'ONE exige comme combinaison vaccinale minimale le vaccin pentavalent (diphtérie, tétanos, coqueluche, polio, Hib) ainsi que le ROR alors que **le vaccin pentavalent, contrairement à l'hexavalent, n'est PAS gratuit pour les parents qui souhaitent s'en tenir à ce « minimum »**, déjà cependant très élevé !

Il nous apparaît donc étrange que des vaccins strictement obligatoires aient encore à être financièrement assumés par des parents, souvent modestes, et qui ne désirent pas forcément recourir au vaccin hépatite B contenu dans le vaccin hexavalent, un vaccin dont l'utilité à cet âge est, en outre, particulièrement contestée dans le monde médical. (« *Vacciner les bébés contre l'hépatite B n'a scientifiquement aucun sens* » dit le Dr François Choffat dans son ouvrage « Hold up sur la Santé »)

Nous vous rappelons à ce sujet que le Pr Tardieu a mis en évidence un sur-risque de sclérose en plaques pendant 3 ans chez les enfants vaccinés avec ce vaccin hépatite B de GSK (tel qu'inclus dans ce vaccin hexavalent entièrement remboursé).<sup>1</sup>

Nous vous rappelons également les résultats accablants d'un sondage américain mené auprès d'un échantillon représentatif de pédiatres et de généralistes et publiés dans la prestigieuse revue *Pediatrics* en 1993, selon lesquels 87% des praticiens estiment NON UTILE la vaccination anti-hépatite B des bébés.<sup>2</sup>

Le Dr J.B Classen a mis en évidence une hausse de 60% des cas de diabète insulino-dépendant après la vaccination anti-hépatite B de 70% des adolescents en Nouvelle-Zélande<sup>3</sup> et une récente étude parue en Mai 2012 dans la revue *Apoptosis*, indique que le vaccin anti-hépatite B induit la mort des cellules du foie chez la souris... un comble donc pour un vaccin censé protéger le foie<sup>4</sup> !

Par conséquent, il nous semble légitime, conformément à la loi sur les droits du patient d'août 2002, que les parents puissent CHOISIR, **sans discrimination sociale et financière d'aucune sorte**, de recourir OU NON à ce vaccin hexavalent qui comporte une valence (hépatite B) qui n'est pas strictement obligatoire pour l'admission en milieu d'accueil.

Selon nos informations, le vaccin pentavalent coûte 35,11 euros par dose soit 140,44 euros le schéma de base des 4 doses. **Ce vaccin pentavalent est en outre majoritairement indisponible voire inconnu des pharmaciens interrogés** un peu partout en Wallonie car ne se retrouvant pas dans leurs compendiums. C'est là très étrange car les pharmacies françaises, elles, disposent encore de toutes les versions du vaccin pentavalent (Pentavac de Sanofi Pasteur MSD comme l'Infanrix Quinta de GSK).

Pouvez-vous nous dire si vous comptez remédier à cette aberration et rembourser désormais aussi le vaccin pentavalent ou s'il existe, à défaut, **une gratuité totale**, pour les parents qui le désirent, du vaccin contre l'*haemophilus influenzae* de type b (Act-Hib) de façon à pouvoir le combiner avec le vaccin TETRAVAC (diphtérie, tétanos, polio, coqueluche), conformément aux exigences de l'ONE ?

<sup>1</sup> <http://www.liberation.fr/sciences/0101124147-cachez-ce-risque-que-je-ne-saurais-voir>

<sup>2</sup> *Pediatrics* 1993; 91:699-702

<sup>3</sup> CLASSEN J.B, "The diabetes epidemic and hepatitis B vaccines, N. Z. Med. J., 1996 Sep 27;109(1030):366.

<sup>4</sup> <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed?term=Hepatitis%20B%20vaccine%20induces%20apoptotic%20death%20in%20Hepa1%E2%80%9336%20cells>

Car, nous ne sommes en effet pas dupes sur **les dessous du vaccin hexavalent** et sur l'aubaine financière qu'il représente pour son producteur (GSK), en situation de monopole.

L'ex PDG de GSK Biologicals a d'ailleurs expliqué en ces termes cette aubaine, au cours d'une récente conférence en juin dernier au Cercle du Lac<sup>5</sup> :

*« Je dirais que nous avons surpris toute l'industrie en disant ben voilà, nous avons acheté tous les brevets **sur l'hépatite B**. C'était la première fois qu'un vaccin était protégé par brevet. Nous avons tous les brevets et maintenant vous les concurrents, si vous voulez venir sur le marché, vous allez devoir négocier avec nous. Et je pense que c'est comme ça que la société s'est créée et est devenue **successful**. Et puis après, on a développé si vous voulez des vaccins combinés. C'est-à-dire qu'on a mis **l'hépatite B** avec tout d'autres produits qui n'étaient pas protégés par brevets et en faisant ça évidemment, on rendait les produits combinés protégés. **Mais donc la stratégie, c'est pas plus compliqué que ça**. Avoir l'esprit marchand et économique est très important, en parallèle de l'esprit scientifique et innovation. »*

Nous vous remercions de votre réponse et nous vous prions d'agréer, Mesdames les Ministres, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour Initiative Citoyenne,

Muriel Desclée, Marie-Rose Cavalier, Sophie Meulemans

[initiative.citoyenne@live.be](mailto:initiative.citoyenne@live.be)

---

<sup>5</sup> [http://www.youtube.com/watch?v=eOdxYe\\_bUhU](http://www.youtube.com/watch?v=eOdxYe_bUhU)